unité 49

une approche sensible au genre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Publié en 2018 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2018



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : A gender-responsive approach to safeguarding intangible cultural heritage

Publié en 2018 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

plan de cours

DURée :

4 heures

ObjectiFs :

Renforcer la capacité des participants à adopter une approche sensible au genre (qui intègre la dimension de genre, qui tienne compte des sexospécificités) dans l’analyse et l’élaboration de plans, de programmes et de politiques de sauvegarde, afin de renforcer la cohésion sociale, de prendre en considération différentes formes de discrimination et de consolider le tissu social des communautés et des groupes de façon inclusive, conformément à l’Article 11 de la Convention et aux Directives opérationnelles qui lui sont associées.

Description :

Cette unité se fonde sur les connaissances théoriques acquises dans l’Unité 48 sur le lien entre le genre et le patrimoine culturel immatériel, et se concentre sur l’acquisition des connaissances pratiques nécessaires à l’adoption d’une approche sensible au genre dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes. L’unité débute par une explication de la logique qui sous-tend une approche sensible au genre, à la lumière de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1) et des plus récentes décisions prises en la matière par le Comité intergouvernemental. Au moyen d’exercices pratiques guidés, l’unité permet également aux participants d’acquérir les connaissances et compétences pratiques nécessaires afin de mettre en œuvre des dispositions et des mesures relatives à l’égalité des genres. Les participants auront également l’occasion d’analyser dans une perspective sensible au genre des documents, tels que des exemples d’inventaires, des plans de sauvegarde, des extraits de politiques et de rapports périodiques, et, le cas échéant, de suggérer des améliorations afin de les rendre plus sensibles au genre. Ils simuleront une séance de travail du Comité national du PCI du Firoozestan (un pays fictif) au cours de laquelle ils auront la charge de rendre la stratégie en matière de PCI plus sensible au genre.

*Proposition de déroulement de l’unité :*

* Introduction à la dynamique des genres du PCI et des approches politiques, destinée à récapituler succinctement les principales idées et approches exposées dans l’Unité 48 (Genre et patrimoine culturel immatériel).
* Adopter une approche sensible au genre pour l’élaboration des mesures de sauvegarde et pour les différentes composantes de la sauvegarde du PCI, à savoir : l’identification et l’inventaire, la recherche et la documentation, le soutien accordé à la transmission, la préparation des dossiers de candidature à la Liste représentative, et la rédaction de rapports sur les mesures de sauvegarde prises.
* Soumettre et échanger sur divers scénarios donnant la possibilité aux responsables gouvernementaux et aux experts d’interagir avec les communautés et les groupes afin de concevoir des politiques et des programmes de sauvegarde du PCI qui prennent en considération la façon dont les rôles de genre identifiés influenceront les négociations avec les communautés et les groupes et la conception/mise en œuvre de plans de sauvegarde.
* Simulation d’une séance d’un Comité national fictif du PCI au cours de laquelle les membres du Comité (les participants à l’atelier) délibèrent sur la conception d’une stratégie en matière de PCI (élaboration de politiques, programmation, etc.).

documents de référence :

* Notes du facilitateur de l’Unité 49
* Présentation PowerPoint de l’Unité 49
* Imprimés 1 à 9 de l’Unité 49
* Rapport de l’UNESCO « Égalité des genres, patrimoine et créativité » (2014) <http://www.unesco.org/new/fr/culture/gender-and-culture/gender-equality-and-culture/the-report/>
* Orientations pour la priorité Égalité des genres, UNESCO 2011 (<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/GENDER/GE%20Guidelines%20December%202_FINAL.pdf>) (*document en anglais*)
* Projet de Directives opérationnelles sur « la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable au niveau national ». Paragraphe 14 sur l’égalité des genres, dans l’annexe du document ITH/14/9.COM/13.b (<http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-14-9.COM-13.b-FR.doc>)
* Enregistrement audio des débats sur le point 13.b de l’ordre du jour de la 9e session du Comité, et décision qui en a résulté. (<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00574>)
* Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste de sauvegarde urgente et Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste représentative. Paragraphe 24 sur l’hétérogénéité des communautés (<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00184>)
* Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[2]](#footnote-2)

Notes et suggestions

Cette unité aborde une question très complexe et sensible. Le facilitateur doit donc avoir bien assimilé les commentaires d’introduction (présentés ci-dessous) qui détaillent les principaux concepts sur lesquels repose cette unité, et doit également être sensible aux normes locales, tant culturelles que religieuses qui pourraient être contraires à certaines des idées exposées. C’est la raison pour laquelle, la session d’ouverture de l’unité se consacre, entre autres, à définir les limites de l’acceptation par les participants des différents rôles de genre (parfois également appelés rôles sexospécifiques). Le facilitateur devra être très attentif à ces limites et adapter les présentations en conséquence.

Les matériels proposés dans cette unité peuvent également être incorporés à des ateliers consacrés à d’autres sujets tels que l’inventaire, les plans de sauvegarde, etc. Il pourrait cependant s’avérer judicieux d’organiser un atelier uniquement consacré à la question du genre.

Les documents suivants devront être mis à disposition des participants par le facilitateur. Ils constituent un ensemble de ressources que les participants peuvent utiliser afin d’approfondir la compréhension du genre et de son interaction avec le PCI et la sauvegarde du PCI, qu’ils auront acquise dans le cadre de cette unité : les décisions relatives au genre, de la huitième session du Comité intergouvernemental (document ITH/13/8.COM/décisions) ; les Orientations pour la priorité Égalité des genres (UNESCO, 2011), le paragraphe 14 du projet de Directives opérationnelles sur « la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable au niveau national » (annexe du document ITH/14/9.COM/13.b) et le Paragraphe 24 sur l’hétérogénéité des communautés de l’Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste de sauvegarde urgente et de l’Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste représentative. (<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00184>)

S’il le souhaite, le facilitateur pourra insister sur les points suivants :

* La dynamique des genres du PCI et de sa sauvegarde est extrêmement diverse, et chacun d’entre nous est influencé et limité dans sa compréhension par son propre contexte culturel.
* Le rôle constitutif que joue le PCI dans la formation et l’expression des identités de genre.
* L’accès et la participation à des expressions particulières du patrimoine sont souvent définis par ces normes sexospécifiques.
* Le PCI et les rôles de genre sont dynamiques et peuvent connaître des changements et des évolutions.

unité 49

une approche sensible au genre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Exposé du facilitateur

#### introduction

Interaction avec l’Unité 48

Les concepts qui sous-tendent la dynamique des genres du PCI et les difficultés que celle-ci peut poser en matière d’égalité des genres, de non-discrimination et de mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont évoqués dans l’Unité 48. Les participants à cet atelier sont censés avoir déjà acquis ces connaissances avant d’aborder l’Unité 49.

Adopter une approche sensible au genre pour la sauvegarde du PCI

Pour certains éléments du PCI, la dynamique des genres est importante dans le processus de formation de l’identité et peut avoir un impact positif ou négatif sur les individus et les groupes au sein d’une communauté culturelle. Il est donc essentiel d’être conscient des dangers encourus par ces individus et ces groupes lorsque l’on met en exergue leur marginalisation et leur exclusion, tant de la participation aux éléments du patrimoine que du processus de prise de décision. Pour cela, il est important d’envisager le PCI et sa sauvegarde à travers une approche sensible au genre. Cette unité vise à introduire les principales composantes d’une telle approche et à montrer aux participants comment mettre en œuvre cette approche pour les différents aspects de la sauvegarde du PCI.

Lorsqu’on adopte une approche sensible au genre, il est important de garder à l’esprit que le simple fait d’établir une différence entre les genres dans les rôles liés au PCI (y compris la ségrégation d’un sexe par rapport à un autre, ou des connaissances tenues secrètes par un genre) ne représente pas nécessairement un problème. C’est la raison pour laquelle un prisme de genre est nécessaire afin de pouvoir identifier si ces différents rôles de genre ont le pouvoir, ou pas, de dominer ou d’humilier, et d’y répondre de façon appropriée. Il est également important que nous soyons conscients des fonctions socio-économiques que le PCI peut avoir pour certains groupes de la société qui peuvent être essentiellement définis par leur genre, et que nous sachions si un même résultat peut être atteint en ayant recours à d’autres moyens. En outre, il est utile de comprendre que le genre n’est pas un déterminant isolé mais qu’il interagit en permanence avec d’autres rôles socialement définis tels que l’ethnicité, le handicap, l’âge, etc.

L’adoption d’une approche sensible au genre pour la sauvegarde du PCI s’inscrit, en partie, dans le contexte plus large de l’analyse selon le genre (gender mainstreaming) mise en place par l’UNESCO. Les Orientations pour la priorité Égalité des genres (UNESCO, 2011) prévoient que : « l’analyse selon le genre vise à transformer le développement de telle façon que l’égalité devienne à la fois un moyen et une finalité », et abordent plusieurs thèmes essentiels tels que : sensibiliser au genre par le dialogue politique et la revendication, soutenir le changement par l’établissement d’alliances/de partenariats, développer les capacités de conception et de mise en œuvre de plans, et tenir les individus et les institutions responsables des résultats en mobilisant la volonté politique et la responsabilité. L’objectif à atteindre est l’égalité des genres qui est définie comme suit dans les Orientations : « la capacité d’identifier et de reconnaître les problèmes, les différences et les inégalités existant entre les femmes et les hommes ».

Grâce aux efforts que les États parties ont entrepris, nous avons déjà pu observer une sensibilité accrue au genre de leur part. Tous les formulaires et instructions sur les mécanismes de coopération internationale et la procédure de rapport périodique des États parties sur la mise en œuvre de la Convention évoquent désormais les questions relatives au genre. Les Directives opérationnelles de la Convention ont été modifiées en conséquence, et demandent que les États, lorsqu’ils établissent un rapport sur l’état d’un élément inscrit, « accordent un attention particulière au rôle du genre »[[3]](#footnote-3). D’autres efforts sont également entrepris afin d’aider les États parties à adopter une approche du PCI qui soit sensible au genre, avec notamment la révision d’un aide-mémoire destiné à aider les États soumissionnaires et à encourager les États à mettre le genre au cœur de leurs démarches. En outre, le programme global de l’UNESCO de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention prévoit une aide à l’élaboration de politiques et une formation sur des approches de la sauvegarde qui soient sensibles au genre.

Comme nous l’avons vu dans l’Unité 48, cela s’appuie sur une vision des relations entre les genres qui peut être parfois par trop simpliste pour s’appliquer au PCI, et qui ne parvient pas à prendre en considération la très riche diversité des genres présente dans le PCI. Ainsi, une notion plus appropriée pourrait être l’équité des genres qui fait référence à un traitement juste et équitable des hommes, des femmes, des garçons, des filles et des membres d’autres groupes de genre, en accordant la même importance à leurs personnes, leurs similarités, leurs différences et aux différents rôles qu’ils jouent dans la société. Une telle approche devrait contribuer à une plus grande égalité entre les différents groupes de genre. Elle devrait également constituer une stratégie fort utile pour élaborer des mesures de sauvegarde du PCI qui soient plus sensibles aux différences et à la dynamique des genres.

Afin d’adopter une approche du PCI et de sa sauvegarde qui soit sensible au genre, nous devons d’abord être « ouverts au genre », ce qui implique de prendre conscience de la grande variété des structures complexes de genre. Cela implique également de reconnaître que des caractéristiques et des compétences attribuées et/ou des restrictions imposées à des hommes, des femmes ou des personnes avec d’autres identités de genre, uniquement sur des critères liés à leur sexe, ne reflètent pas la réalité de la dynamique des genres du PCI. En outre, le genre jouant un rôle essentiel dans la création et la conservation du PCI, et le PCI pouvant en même temps constituer un moyen d’expression des rôles de genre, il est capital que les activités de sauvegarde soient conçues en ayant conscience de leurs impacts potentiels, tant sur le PCI que sur les rôles de genre. Tout ceci est abordé dans l’Unité 48.

Une fois une prise de conscience suffisante du genre acquise, nous devons alors envisager les types de stratégies, de mesures et d’approches nécessaires pour s’assurer que les mesures et les politiques de sauvegarde sont sensibles au genre. En substance, cela signifie que ces mesures et ces politiques doivent prendre en considération les dimensions de genre propres au PCI que nous identifions grâce à une analyse de genre. Une telle analyse nous informe de la façon dont les rôles de genre pourraient impacter les plans de sauvegarde et/ou être impactés par ceux-ci. Si nous passons outre cette analyse, des présuppositions peuvent être négligées et les plans de sauvegarde peuvent en pâtir, ou l’on pourra également causer un préjudice non intentionnel aux membres du groupe ou à la dynamique des genres de leur PCI. Durant ce travail, il convient de garder à l’esprit la nécessité de faire participer autant les femmes que les hommes (ainsi que les membres d’autres groupes de genre) à cette démarche, que les hommes et les femmes (et les autres groupes de genre) ne sont pas des groupes homogènes et que l’âge, la classe sociale, la religion, la race, l’ethnicité, le handicap, etc. ont une influence sur les besoins exprimés et l’expérience vécue.

Là où le besoin d’évolution d’un élément du PCI est avéré, une stratégie encore plus efficace consiste à identifier et à apporter son soutien aux membres du groupe qui peuvent servir de médiateurs du changement. Cela introduit la notion complémentaire d’approche visant à la transformation des rôles de genre, à savoir une approche qui vise à faire évoluer les rôles existants liés au genre et les relations actuelles entre les genres. Comme évoqué dans l’Unité 48, il peut exister des exemples de PCI dont certaines composantes sont identifiées comme discriminatoires du point de vue du genre et pour lesquelles il conviendrait, au moyen d’une négociation et d’un dialogue intracommunautaire, de faire évoluer la situation afin que ces composantes discriminatoires soient éliminées ou, au moins, atténuées. Il est cependant important de bien comprendre qu’une approche visant à la transformation des rôles de genre n’est pas indispensable à une approche du PCI qui soit sensible au genre. Dans la plupart des cas, une approche sensible au genre s’intéressera à bien comprendre les relations entre les genres plutôt qu’à les bouleverser.

####  aperçu de l’unité

Afin de présenter les concepts importants qui sous-tendent la dynamique des genres du PCI, et la façon dont ceux-ci peuvent se traduire dans une approche de la sauvegarde sensible au genre, deux unités ont été conçues : l’Unité 48 sur le genre et le patrimoine culturel immatériel, et l’Unité 49 sur une approche de la sauvegarde du PCI sensible au genre. Ces unités peuvent être utilisées ensemble et constituer la base d’un atelier de deux jours sur le genre et le PCI, ou être incorporées au sein d’ateliers traitant de sujets tels que la mise en œuvre de la Convention, l’inventaire, la préparation de plans de sauvegarde, etc. Ces deux unités sont donc conçues afin d’être présentées avec une grande flexibilité.

L’Unité 49 se décompose en quatre sessions d’une durée différente et proposent les principales activités suivantes :

**Session 1 : Présentation de la dynamique des genres du PCI et d’une politique sensible au genre.** Cette session d’introduction récapitulera succinctement les principales idées et approches qui ont été introduites dans l’Unité 48 (sur les fondamentaux du genre et du patrimoine culturel immatériel).

**Session 2 : Adopter une approche sensible au genre pour l’élaboration des mesures de sauvegarde.** Dans cette session, l’approche théorique présentée ci-dessus sera mise en application pour des composantes spécifiques du PCI : l’identification et l’inventaire, la recherche et la documentation, le soutien à la transmission , la préparation de dossier de candidature à la Liste représentative, et le rapport sur les mesures de sauvegarde prises.

**Session 3 : Travailler avec les communautés et les groupes à l’élaboration de politiques et de programmes.** Proposition, réflexion et échange autour de scénarios dans lesquels des responsables gouvernementaux et des experts peuvent interagir avec les communautés et groupes pour concevoir des politiques et des programmes de sauvegarde du PCI. On envisagera également la façon dont les rôles de genre qui ont été identifiés précédemment influenceront les négociations avec les communautés et les groupes et la conception/mise en œuvre des plans de sauvegarde.

**Session 4 : Exercice de simulation d’un Comité national fictif du PCI.** Dans le cadre de cet exercice, les participants devront jouer les rôles des membres d’un Comité fictif du PCI qui délibère sur une approche plus sensible au genre de sa stratégie en matière de PCI (élaboration de politiques, de programmes, etc.) et qui tienne compte des idées et concepts déjà abordés dans les sessions 1 à 3. Il conviendra de mettre à disposition des participants les matériels suivants : Rapport de l’UNESCO « Égalité des genres, patrimoine et créativité » (2014) <http://www.unesco.org/new/fr/culture/gender-and-culture/gender-equality-and-culture/the-report/> ; décisions de la huitième session du Comité intergouvernemental (Document ITH/13/8.COM/Décisions) ; Orientations pour la priorité Égalité des genres, UNESCO 2011 (en anglais) ; Le paragraphe 14 du projet de Directives opérationnelles sur « La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable au niveau national » (Annexe du document ITH/14/9.COM/13.b) ; et le paragraphe 24, sur l’hétérogénéité des communautés, de l’Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste de sauvegarde urgente et de l’Aide-mémoire pour l’élaboration d’une candidature à la Liste représentative.

Afin d’encourager l’interactivité, les notes du facilitateur suggèrent un certain nombre d’exercices qui pourront être introduits au cours de l’unité lorsque le facilitateur le jugera nécessaire, ils peuvent également être modifiés selon les besoins.

#### S’adapter au contexte national/local des participants

Il est important de connaître et d’être attentif au système de valeurs dans le contexte duquel ces discussions vont se dérouler. Le facilitateur devra être conscient de l’importance de mettre le matériel proposé en adéquation avec les systèmes de valeurs locaux afin de s’assurer que la « sensibilité au genre » n’est pas perçue comme un concept étranger ou extérieur mais comme un espace au sein duquel les normes internationales en matière d’égalité des genres et de bien-être associées à l’identité culturelle locale peuvent contribuer à une histoire commune et partagée. On évitera ainsi le risque que la discussion s’avère contreproductive. Le but est d’offrir aux participants l’occasion d’analyser leurs systèmes culturels, et, lorsque le genre joue un rôle, de leur permettre d’évaluer le lien entre genre et PCI dans le contexte national ou local, avec l’objectif d’améliorer l’efficacité de la sauvegarde et d’encourager l’inclusion et le bien-être de tous les groupes de genre concernés.

SESSION 1 : adopter une approche sensible au genre pour les mesures de sauvegarde (1)

###### diapositive 1

Une approche sensible au genre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

###### diapositive 2

Dans cette présentation…

Commencez cette session en présentant brièvement le déroulement des sessions, et en expliquant l’approche générale de cette unité.

###### diapositive 3

Mettre en application une approche sensible au genre dans la sauvegarde du PCI

La question abordée ici est la suivante : « Comment mettre en application l’approche théorique sur le genre et le PCI dans les politiques et les mesures de sauvegarde ? » L’approche globale d’analyse selon le genre au sein de l’UNESCO, les récents changements mis en œuvre afin d’introduire la notion de genre dans les Directives opérationnelles et d’autres documents essentiels de la Convention doivent être présentés et expliqués ici succinctement afin de comprendre le contexte opérationnel de cette mise en application. À cette fin, vous devrez vous référer aux notes du facilitateur ci-dessus, en particulier au paragraphe « Adopter une approche sensible au genre pour la sauvegarde du PCI » (page 4).

###### diapositive 4

Révision des Directives opérationnelles

Exercice 1 (Imprimé 1) :

Lisez ces 2 documents avec les participants et engagez la discussion. Parmi les exemples supplémentaires, disponibles en ligne et témoignant d’un recours accru à une approche sensible au genre par les États parties, on citera les rapports périodiques, les candidatures et les Aide-mémoires pour élaborer les candidatures à la Liste de sauvegarde urgente et à la Liste représentative.[[4]](#footnote-4)

###### diapositive 5

Adopter une approche sensible au genre pour la sauvegarde du PCI

Suite à l’exercice 1, il conviendra de demander aux participants d’envisager de quelle façon les approches suggérées dans les documents précités peuvent être mises en application dans les activités de sauvegarde suivantes :

* Identification et inventaire
* Recherche et documentation
* Soutien à la transmission
* Préparation de dossiers de candidature à la Liste représentative

*Merci de bien vouloir noter que la question spécifique de l’implication des communautés et des groupes à l’élaboration et à la mise en œuvre des plans de sauvegarde est évoquée ultérieurement.*

Afin d’aider les participants à échanger autour de ces questions, les imprimés suivants sont proposés

Identification/inventaire (Imprimé 2)

###### diapositive 6

Indentification/inventaire

Les éléments à retenir sont :

* Importance de prendre en considération la dynamique des genres des éléments du PCI dans les processus d’identification et d’inventaire ;
* nécessité d’encourager un dialogue avec les communautés sur le genre et « leur(s) » élément(s) du PCI ;
* la contribution de groupes définis par le genre au PCI est parfois ignorée, car elle n’est pas considérée comme digne d’être valorisée ou sauvegardée au titre du patrimoine ;
* dans le cadre de l’identification et de l’inventaire du PCI, les États parties rendent souvent compte d’une consultation très poussée des communautés et des détenteurs (par exemple, formation des membres de la communauté à la collecte de données et à l’inventaire) mais la dimension de genre n’est, en général, pas abordée

Demandez aux participants d’étudier l’imprimé 2 et de réfléchir aux dimensions de genre propres au PCI, aux communautés détentrices et à la sauvegarde du PCI. Ces dimensions devraient-elles être explicitement mentionnées et, si oui, dans quelle(s) sections(s). Quels éléments complémentaires seraient nécessaires pour que l’identification/inventaire bénéficie d’une approche sensible au genre ?

SESSION 2 : adopter une approche sensible au genre pour les mesures de sauvegarde (2)

###### diapositive 7

Recherche et documentation

*Recherche/documentation (Imprimé 3)*

Notes d’introduction

La Convention a créé un modèle fondamentalement nouveau qui insiste sur la forte implication des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui agissent en coopération avec les autorités, les institutions et les experts concernés. Dans le cadre de la conception des travaux de recherche, notamment des activités menées au sein même de la communauté qui est le sujet de la recherche ou par des chercheurs issus de cette communauté, il est essentiel que les acteurs impliqués dans la recherche soient conscients d’éventuels préjugés et parti-pris fondés sur le genre.

Les différences entre les rôles assignés aux hommes et aux femmes dans le PCI sont, en soi, un important sujet de recherche qui n’a, jusqu’alors, pas fait l’objet de nombreux travaux. À titre d’exemple, on pourra noter que les programmes de documentation du PCI dans la région pacifique font une interprétation erronée de la nature des rôles de genre traditionnels et ignorent les complémentarités de genres existantes. L’exemple égyptien est plus encourageant. Le Conseil national des femmes a confié à une ONG, la Société égyptienne en charge des traditions populaires (Egyptian Society for Folk Traditions – ESFT) la documentation de l’art de la broderie tally et la formation des femmes de Haute-Égypte afin qu’elles sauvegardent cet art. Plus de 300 femmes ont participé au premier programme de formation qui est parvenu à revitaliser un art qui était sur le point de disparaître. L’un des aspects les plus frappants de cette expérience est le très vif intérêt dont ont fait part les femmes de la communauté.

Notes destinées au facilitateur :

La cas waanyi (imprimé 3) est une intéressante illustration de la façon dont la recherche peut être envisagée afin d’assurer un degré élevé de représentation des opinions de la communauté, y compris de la dimension de genre.

Après avoir lu et débattu de ce cas, un exemple de bonnes pratiques en matière de collecte, de documentation et de recherche sur le PCI et les communautés culturelles associées, demandez aux participants de présenter leurs propres expériences de recherche dans le domaine du PCI et de sa sauvegarde qu’ils estiment être de bonnes pratiques.

Prenez note (sur le tableau) de ces expériences et essayez d’élaborer une série de questions utiles à poser afin de s’assurer que la production de données et la recherche prennent bien en considération le genre.

###### diapositive 8

Soutien à la transmission du PCI

Soutien à la transmission du PCI (imprimé 4)

Dans de nombreux cas, la transmission du PCI repose sur des modes de transmission informels fondés sur le genre, fréquemment du père au fils, de la mère à la fille et du maître (homme/femme) à l’apprenti (homme/femme). La fauconnerie, par exemple, est presque exclusivement transmise par un apprentissage masculin d’un maître homme à un élève homme tandis que l’art de la poterie mangoro, en Côte d’Ivoire, est transmis depuis des siècles par des femmes à des jeunes filles. Lorsque les modes traditionnels de transmission s’avèrent peu efficaces, il est utile de se demander si la transmission liée au genre n’est pas l’une des causes du problème.

###### diapositive 9

Soutien à la transmission du PCI (2)

Présentez les 2 cas (les *chamanes jaguars* et l’art votif traditionnel japonais) qui peuvent être utilisés comme des exemples de différentes implications du genre dans la transmission des éléments du PCI. Posez également les questions suivantes : Comment ces éléments peuvent-ils impacter ou subir l’impact des approches de sauvegarde ? Comment ces éléments peuvent-ils s’adapter à des attitudes et/ou des circonstances changeantes ?

Puis, en sollicitant les participants afin qu’ils soumettent des idées, identifiez les questions qu’il convient de se poser lorsque l’on envisage la dynamique des genres dans le cadre du soutien à la transmission du PCI :

* Quelle est l’éventuelle sexospécificité de l’élément et quelle est sa signification sociale ?
* Comment les aspects de l’élément liés au genre se manifestent-ils, et comment ont-ils évolué au cours du temps ?
* Comment, et dans quels contextes, la transmission sexospécifique du PCI peut-elle avoir des conséquences sur la viabilité d’un élément ?
* L’élément serait-il mieux sauvegardé si la transmission était élargie, ce qui aurait pour conséquence d’accroitre le nombre de personnes en charge de transmettre l’élément ?

Diviser les participants en groupe (d’environ 5 personnes) et demander leur de donner des exemples, tirés de situations qu’ils connaissent bien, illustrant ces questions et qui pourraient permettre de mieux comprendre comment élaborer de la meilleure manière possible des approches sensibles au genre pour la transmission du PCI.

###### diapositive 10

Soumettre des éléments à la Liste représentative

Candidature à la Liste représentative (imprimé 5)

Des critiques se sont élevées quant au manque de sensibilité au genre dont la procédure de candidature et de choix des éléments du PCI pour inscription sur la Liste représentative a fait jusqu’alors preuve. En outre, les critères de sélection pour les deux listes de la Convention de 2003 n’abordent pas le sujet. Le tissage traditionnel Al Sadu (Émirats arabes unis), un élément inscrit sur le Liste de sauvegarde urgente, offre un exemple intéressant de cette situation. Le dossier de candidature précise que les mesures de sauvegarde proposées « peuvent contribuer au développement durable et à la prise de conscience de l’élément tout en améliorant les conditions économiques des détenteurs ». Bien que les détenteurs soient souvent des femmes (et des jeunes filles qui acquièrent les connaissances et compétences nécessaires à la pratique de l’élément), et que l’émancipation des femmes passe souvent par une plus grande indépendance économique, aucune mention n’est faite du genre dans le dossier. En outre, lors de la description du « consentement des communautés » dans un dossier de candidature, il conviendrait de s’interroger sur la qualité de la prise en compte des relations de genre dans ce processus.

Les critères de sélection pour la Liste représentative sont :

**R.1** – L’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l’Article 2 de la Convention.

**R.2** - L’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine.

**R.3** - Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées.

**R.4** - L’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé.

**R.5** - L’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel …

Demandez aux participants de lire attentivement le texte de l’imprimé 5, et de donner leur opinion sur celui-ci. Essayez de rassembler des exemples pertinents, tirés d’expériences des participants, afin d’illustrer ce point et demandez aux participants si, à leur avis, la dynamique des genres de la communauté détentrice du PCI et l’élément lui-même sont correctement décrits dans les dossiers de candidature à la Liste représentative. S’ils pensent qu’ils ne sont pas correctement décrits, comment pourrait-on améliorer la situation ?

Candidature à la Liste représentative (2) (Imprimé 6)

Ce document rassemble trois textes, tous extraits de la Section 1 de trois dossiers de candidature qui est consacrée à la « description de l’élément ». Les 3 éléments concernent des formes de tradition culinaire. Demandez aux participants de lire ces 3 courts textes, et d’analyser les différentes approches de ces 3 dossiers de candidature quant aux rôles des femmes et des hommes.

SESSION 3 : travailler avec les communautés à l’élaboration de politiques et de programmes en faveur du PCI

###### diapositive 11

Participation des communautés à l’élaboration de plans de sauvegarde du PCI

Le facilitateur peut demander aux participants d’envisager différents scénarios dans lesquels des responsables gouvernementaux et des experts peuvent interagir avec des groupes et des communautés afin d’élaborer des politiques et des programmes de sauvegarde du PCI. Ces scénarios peuvent, entre autres, se dérouler dans les communautés suivantes :

* Une communauté culturelle urbaine ;
* Une communauté autochtone ou tribale ayant ses propres institutions et règles coutumières ;
* Une communauté rurale assez traditionnelle ;
* Un groupe professionnel défini par un rôle de genre spécifique (par exemple, des femmes pêcheuses de perles au Japon).

Demandez aux participants d’envisager la façon dont les rôles de genre identifiés auront une influence sur :

(i) les négociations entre, d’une part, les responsables gouvernementaux, les experts et d’autres intervenants et, d’autre part, la communauté ou le groupe concerné ;

(ii) l’élaboration et la mise en œuvre de plans de sauvegarde à différents niveaux (local, national et international).

###### diapositive 12

« communautés, groupes et … individus »

Exercice 2 (Imprimé 7) :

Lisez et invitez les participants à débattre du texte de l’imprimé 7. Parmi les questions à prendre en considération ici, on citera :

* Quel est, apparemment, l’équilibre entre les genres au sein des organes gouvernementaux (quelle est, notamment, la répartition entre les genres au sein de la haute administration) ?
* Comment cela impacte-t-il la perception des genres en ce qui concerne le PCI ?
* Quel rôle les ONG et les organisations issues de la société civile peuvent-elles jouer face à cette situation ?
* Quelles stratégies spécifiques peut-on envisager pour s’assurer qu’une approche véritablement inclusive des genres est adoptée dans l’élaboration et la mise en œuvre des plans de sauvegarde ?

Les communautés constituées spécifiquement en fonction du genre (sexospécifiques) ne sont pas mentionnées de façon explicite dans la Convention mais on peut supposer les références faites, dans la Convention et ses Directives opérationnelles, aux « communautés, groupes et, le cas échéant, individus » les concernent également. Débattez avec les participants afin de savoir si, selon eux, cela suffit, en pratique, pour s’assurer que le PCI de ces communautés est pleinement pris en considération dans les activités de sauvegarde. Aidez-vous du document qui suit.

Exercice 3 (Imprimé 8) :

Cet exercice présente un plan de sauvegarde réellement élaboré et mis en œuvre, et décrit dans le rapport, établi par le Kenya en 2014, sur l’état d’un élément inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente (« Les traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda », inscrit en 2009). Parcourez ce plan d’action et demandez aux participants de rechercher quelles activités pourraient constituer des points d’entrée pour adopter, dans le cadre de la participation de la communauté à la sauvegarde d’éléments du PCI, des approches plus sensibles au genre, et quelles mesures spécifiques pourraient être prises afin d’atteindre cet objectif.

SESSION 4 : simulation d’une réunion d’un comité national du PCI

###### diapositive 13

Révision du Plan national de sauvegarde du Firoozestan

Dans cet exercice de simulation, il sera demandé aux participants de prendre la place des membres d’un Comité national du PCI fictif qui discutent de la meilleure façon de rendre sa stratégie en matière de PCI (élaboration de politiques et de programmes, etc.) plus sensible au genre, en prenant en considération les idées et concepts abordés dans les sessions 1 à 3 de cette unité. Des rôles particuliers seront assignés aux participants : Président du Comité (par exemple, le Ministre de la culture), d’autres membres du Comité (des représentants d’un musée national d’ethnographie, des responsables des gouvernements régionaux, et des représentants des autorités locales, d’une université de renom, d’ONG, etc.)

Imprimé 9 : Une politique de sauvegarde du PCI

Après avoir passé en revue le Plan national de sauvegarde (fictif) du Firoozestan, il sera demandé aux participants d’identifier les divers éléments de la politique de sauvegarde et de réfléchir à la façon dont chacun d’entre eux pourrait devenir plus sensible au genre. Il sera en outre demander aux participants de réfléchir à la démarche globale à adopter afin qu’une élaboration de programme de sauvegarde et qu’une planification d’actions, toutes deux sensibles au genre, puissent être mises en œuvre.

Si possible, les participants achèveront la simulation en élaborant une version révisée du plan national de sauvegarde.

SESSION 5 : évaluation des propositions faites dans le cadre de la simulation

Dans cette session, il est demandé à un ou plusieurs participants (dans leurs rôles de représentants du Comité national du PCI) de présenter leurs propositions de révision et/ou leurs versions révisées du Plan national de sauvegarde du PCI du Firoozestan.

Ensuite, évaluez ces propositions avec les participants (ayant quitté leurs rôles de membres du Comité national du PCI) de façon interactive.

1. Il est souvent fait référence à cette Convention sous le nom de « Convention du patrimoine immatériel » ou de « Convention de 2003 » et, dans cette unité, simplement sous le nom de « Convention ». [↑](#footnote-ref-1)
2. UNESCO. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Dans cette unité, il est fait référence à ce document sous le nom de « Textes fondamentaux »). Paris, UNESCO. Document consultable en ligne : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00503>). [↑](#footnote-ref-2)
3. Décision 9.COM 13.a (paragraphe 157) dans le document ITH/14/9.COM/Décisions [↑](#footnote-ref-3)
4. cf. divers exemples de rapports périodiques (de l’Égypte, du Brésil, du Burkina Faso et du Viet Nam), diverses candidatures telles que celles soumises par le Japon et la République de Corée à la 8e session du Comité et celles soumises par le Burundi et le Portugal à la 9e session, les Aide-mémoires pour élaborer les candidatures (publiés le 23 juillet 2014) et des rapports soumis au Comité qui témoignent d’une approche sensible au genre. [↑](#footnote-ref-4)